

Cahier des charges cabinet conseil Action collective inter filières Bois - TIC

Cadre du projet :

Maître d'ouvrage : Région Limousin, DIRECCTE.

Maîtres d'œuvre : BoisLim et ALIPTIC.

Objectif stratégique : Renforcer la compétitivité des entreprises régionales de la filière bois notamment en développant leurs capacités d'organisation, de production et de gestion.

Objectif opérationnel : Accompagner les entreprises régionales de la filière bois vers l'intégration d'outils et méthodes TIC à leurs pratiques professionnelles.

Cible : Entreprises de la filière bois implantées en région Limousin, TPE et PME de la première et seconde transformation du bois hors activité de négoce et hors activité libérale.

Indicateurs de suivi de l'action : Nombre d'entreprises participant aux réunions d'information / Nombre d'audits effectués dans les entreprises / Nombre d'actions déployées dans les entreprises / Niveau de satisfaction des entreprises participantes.

Missions du cabinet conseil sélectionné :

En collaboration avec les maîtres d'œuvre BoisLim et l'ALIPTIC, le cabinet conseil sélectionné aura pour missions :

- La **validation d'une méthodologie d'entretien** et de la grille d'audit
- La **participation aux deux réunions d'information** et la **présentation de son offre** aux entreprises lors de ces deux réunions. Ces réunions permettront un premier contact avec les entreprises.
- La **planification et la réalisation des audits** avec recommandation. BoisLim transmettra la liste des entreprises candidates au cabinet conseil qui devra ensuite planifier les RDV en entreprise.
- La **réalisation des audits** :
 - Etat des lieux menés dans les entreprises volontaires.
 - Identification de solutions techniques, méthodologiques ou organisationnelles.
 - Rédaction d'un cahier des charges et/ou formalisation des préconisations.
 - Aide au choix d'un prestataire TIC.
- La réalisation de **points réguliers sur l'avancement** des entretiens **avec le comité de pilotage**.
- Une **synthèse globale** et une **synthèse détaillée non nominative**.

Avec le soutien de :



Cahier des charges cabinet conseil Action collective inter filières Bois - TIC

Le cabinet conseil sera soumis au secret professionnel sur la base de l'article 226-13 du code pénal, et s'engage donc à respecter la confidentialité des informations de l'Entreprise.

Calendrier prévisionnel :

	2014				2015			
	novembre		décembre		janvier		février	
Phase 1 : réunions d'information								
Phase 2 : audits des entreprises								

Profil recherché du cabinet conseil mandaté dans le cadre de l'action :

→ **Spécialisation dans le domaine des TIC et des systèmes d'information,**

Le prestataire devra être en capacité d'identifier les solutions techniques et organisationnelles liées aux TIC permettant de répondre aux problématiques des entreprises de la filière Bois impliquées dans la démarche.

En ce sens, le prestataire recherché devra avoir un profil de cabinet conseil spécialisé en assistance à maîtrise d'ouvrage dans les systèmes d'information.

→ **Expérience significative dans le conseil à tous types de filières (références attendues),**

Le prestataire devra être en mesure d'intégrer le fonctionnement et les problématiques spécifiques des entreprises de la filière Bois auditées afin de traduire les besoins et les attentes de leurs dirigeants en solutions opérationnelles.

Si une expérience significative auprès d'entreprises de la filière Bois n'est pas forcément attendue en tant que telle, le prestataire devra justifier au travers de ses références de sa capacité à analyser et comprendre le fonctionnement et les problématiques de différents secteurs d'activités (industrie, transports, services...).

→ **Capacité avérée d'intervention dans le cadre de l'opération (effectifs/ profils – CV attendus),**

Le prestataire devra être en mesure de proposer pour la mission un ou plusieurs consultants répondant aux exigences du projet en termes d'expérience professionnelle, de références et de formation.

Le prestataire s'engagera à positionner sur le projet des consultants disposants d'un niveau de compétences et d'expériences équivalent à celui présenté lors de la réponse à l'offre. Le prestataire s'engagera à ce que les consultants positionnés disposent de tous les moyens nécessaires pour mener à bien la mission.

Avec le soutien de :



Cahier des charges cabinet conseil Action collective inter filières Bois - TIC

→ Empreinte carbone et proximité géographique,

Pour deux offres identiques, l'empreinte carbone et la proximité géographique de BoisLim, pilote de l'action menée, et des entreprises de la filière Bois seront des critères de choix du cabinet conseil.

→ Labels et certifications éventuels (ITIL, ISO, Label ENR, ...),

Le prestataire présentera tout label ou certification qui permettrait de justifier de son professionnalisme et de ses engagements en termes de qualité, ainsi que du niveau de maîtrise de ses collaborateurs dans les missions qui leur seraient confiées.

NB : Le cabinet conseil retenu pour l'opération devra être indépendant des opérateurs TIC mobilisés dans le cadre des prestations mises en œuvre.

Le même acteur ne pourra être sélectionné pour la prestation de conseil et la prestation technique.

Formalisation de l'offre :

Le tarif journalier devra être négociable en fonction du nombre d'entreprises engagées :

de 1 à 5 entreprises
de 6 à 10 entreprises
de 11 à 15 entreprises
+ de 15 entreprises

Un devis sera ensuite établi pour chaque prestation et validé par le comité de sélection.

Avec le soutien de :



Cahier des charges cabinet conseil Action collective inter filières Bois - TIC

Pour tout renseignement, contactez :

BoisLim
Delphine PEYROUX
07 82 31 49 48
delphine.peyroux@boislim.fr

ALIPTIC
Raphaël NIETO
06 71 95 79 93
Raphael.nieto@aliptic.net

Date limite des réponses :

Vendredi 17 octobre 2014 à 18h00.

Réponses à envoyer à l'adresse suivante :

BoisLim

Maison du Pôle Bois
Avenue du Docteur Albert Schweitzer
BP 30
19 001 Tulle cedex

Téléphone : 05 55 29 22 70
Fax : 05 55 29 22 69
E-mail : contact@boislim.fr
Site : www.boislim.fr

Avec le soutien de :



Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi